

28 août 2020 -09:19

Ordre du jour du Conseil des ministres électronique du 28 août 2020

Voici la liste provisoire des points à l'ordre du jour du Conseil des ministres de ce vendredi.

- Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes
- Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance
- Nomination des membres du Conseil supérieur de l'Emploi
- Fixation du nombre maximum d'organiseurs de paris
- Troisième avenant à la convention nationale entre les orthopédistes et les organismes assureurs
- Avenant à la convention nationale entre les hôpitaux et services psychiatriques et les organismes assureurs
- Confirmation de l'arrêté royal fixant, pour 2019, le montant de la contribution de répartition concernant les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires
- Code de déontologie de l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés
- Respect de la norme phytosanitaire NIMP 15 par les entreprises de traitement, les producteurs et les négociants de matériaux d'emballage en bois
- Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2020
- Détachement d'un expert belge en sécurité et contre-terrorisme au sein de la délégation de l'UE à Beyrouth
- Varia

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be